



LIGUE SUISSE DES DROITS DE L'HOMME,
SECTION VAUDOISE
PRÉSENTE :

ZONES CARCÉRALES : DES VIOLATIONS QUOTIDIENNES DES DROITS HUMAINS

Une cellule en zone carcérale, c'est 7m² sans fenêtre, un lit en béton, des latrines ouvertes, pas d'eau courante. Les personnes incarcérées y sont enfermées sans activité 23h par jour, filmées en permanence et privées de visite de leurs proches. Elles sont détenues jusqu'à 3 mois dans ces postes de police au lieu de la durée légale de 48h. Ces détentions sont illicites – et pourtant, leur utilisation s'intensifie.

Quelles réalités cachent ces murs ? Quels impacts sur les personnes incarcérées ? Pourquoi le canton de Vaud dépasse-t-il les délais légaux d'enfermement ? L'indemnisation est-elle une solution ? Quelles perspectives de changement ?

TABLE RONDE SUIVIE D'UN APÉRITIF
JEUDI 28 MAI 2026 À 18H30
PÔLE SUD, 1ER ÉTAGE | AV. J.-J. MERCIER 3 | LAUSANNE

**Effectuez un paiement
avec TWINT !**



Scannez le code QR avec
l'app TWINT



Confirmez le montant et
le paiement



Ligue suisse des droits de l'Homme,
Section Vaudoise | 1000 Lausanne
vaud@lsdh.ch | 077 482 95 42

IBAN : CH42 0900 0000 1024 1907 1